Paroisse Saint-Denys de la Chapelle
52 place de Torcy - 75018 Paris
Tel : 0146073552
Mail: paroisse.stdenyslachapelle@gmail.com
Site internet : http://saintdenyslachapelle.fr

FEUILLE D'INFORMATION PAROISSIALE

Novembre 2026

ÉDITO

« TOUSSAINT…TOUS SAINTS ! »

Chaque 1er novembre, l'Eglise célèbre la fête de la Toussaint et on vénère tous ceux et celles qui sont vivants dans le cœur de Dieu. Mais en ce temps de crise sociale politique, peut-on encore parler de sainteté ?
La sainteté est certes, un privilège de Dieu car lui seul est saint et mérite d'être appelé « saint ». Toute sainteté trouve en Lui sa source. Cependant, Dieu nous offre la possibilité d'y arriver et nous partage sa sainteté en nous donnant son Fils unique et insufflant sur nous son Esprit. Et ainsi les saints et saintes - canonisés ou non – deviennent pour nous comme des guides et des balises sur notre propre route vers la perfection. Chaque être humain est ainsi doté d'une grâce spéciale parce qu'il est la seule créature capable de Dieu.
Personne n'est appelé saint durant son pèlerinage terrestre car chaque jour nous cheminons vers la sainteté. Toutefois des indices nous sont donnés : Est saint celui qui a le cœur pur et trouve la présence de Dieu dans les détails de sa vie. Ces frères et sœurs, dont nous faisons mémoire au début du mois de novembre sont ceux qui ont rencontré l'amour du Christ et en ont été saisi.
La sainteté est possible pour tous, elle est donc à la fois une invitation et une proposition de Dieu. Une vie avec Dieu, une vie fondée sur l'amour. Il est vrai que souvent notre chemin affronte des tempêtes mais c'est au milieu de ces obstacles que chacun doit montrer sa maturité spirituelle, sa confiance en Dieu. Le monde d'aujourd'hui a besoin de témoignage pour vaincre le virus de l'indifférence (Fratelli tutti, Pape François, 2020). Pour ce faire, nous témoignerons de notre foi dans la joie et la paix par des actes concrets (Jc 2, 14-17).
Nous sommes les saints de notre temps et nous poursuivons notre pèlerinage vers le ciel.
Bon vent à tous.

P. Odon RAKOTOARIMANANA
Curé

NOS HORAIRES

- **Accueil :**
  - Du mardi au samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h
  - Dimanche : de 10h à 11h
- **Office (vêpres) :**
  - Du mardi au vendredi à 18h30
- **Adoration du Saint Sacrement :**
  - Du mardi au samedi de 11h45 à 12h15
- **Messes :**
  - En semaine : du mardi au samedi à 12h15
  - Samedi : à 18h00 dans la petite église
  - Dimanche : à 11h00 dans la basilique
- **Confessions/ rencontrer un prêtre :**
  - Du mardi au vendredi de 15h à 18h
- **Chapelet :**
  - Du mardi au vendredi à 16h45
- **Rosaire :**
  - Tous les 1er samedis du mois à 16h
- **Ouverture de l'église :**
  - Du mardi au samedi de 10h à 18h
  - Dimanche de 10h à 13h

AGENDA PAROISSIAL

TOUSSAINT

- Samedi 31 octobre : Chapelet et confession à 17h puis messe à 18h en l'église Saint-Denys
- Dimanche 1er novembre : messe à 11h en la basilique Sainte Jeanne d'Arc.
- Lundi 2 novembre : messe à 11h et à 18h30 en l'église Saint-Denys

PARCOURS ALPHA

Nous avons le plaisir de vous informer que le parcours alpha reprend dès le jeudi 5 novembre.
Il est ouvert à tous les adultes et vous êtes les bienvenus.
Pour vous inscrire, merci de nous envoyer un email à l'adresse suivante : benoitetaffin@free.fr ou nous appeler au 0146073552. Les flyers sont disponible au fond de l'église ou à l'accueil de la paroisse.

INSCRIPTIONS KT, AUMÔNERIE, PRÉPA MARIAGE...

Pour toute inscription au baptême, au caté ou à l'aumônerie, au prépa mariage, veuillez vous adresser à l'accueil aux horaires d'ouverture ou nous contacter par email à l'adresse suivante : paroisse.stdenyslachapelle@gmail.com

DIVERS

TRAVAUX BASILIQUE

Des travaux de ravalement de façade de la basilique, côté rue de la Chapelle, ainsi que l'éclairage de la façade de l'église Saint Denys sont prévus par la ville de Paris. Ils débuteront en novembre 2026 et dureront environ 12 mois.

DENIER DE L'ÉGLISE

Participation au denier de l'Église
Année 2026
Mon denier : un acte solidaire !

Chaque don est précieux. Ce n'est pas le montant qui compte. Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Il existe plusieurs propositions pour simplifier votre don :

- Par espèces en précisant votre nom et adresse sur l'enveloppe.
- Par prélèvement automatique en renseignant votre RIB.
- Par virement bancaire sur le compte de lade la paroisse : demander un RIB à l'accueil.
- Par chèque à l'ordre de la paroisse Saint Denys de la Chapelle et ajoutez ADP (Association Diocésaine de Paris) si vous souhaitez recevoir un reçu fiscal.
- Vous pouvez également faire un don en scannant le QR code.

Je donne au denier de l'église en scannant ce QR code

Des enveloppes sont disponibles sur les présentoirs et à l'accueil pour ceux qui désirent faire cet acte solidaire.

Merci à vous tous pour votre participation au Denier de l'Église 2026.